



## **Les fonds communs de placement : une arnaque de 25 milliards de dollars par année**

Selon une étude récente, les régimes de retraite à prestations déterminées offrent un rendement beaucoup plus élevé que les fonds communs de placement. Pour obtenir un revenu de retraite acceptable, les travailleurs doivent investir beaucoup moins dans un régime de retraite à prestations déterminées que dans un fonds commun de placement.

L'année dernière, nos médias ont publié de nombreux articles sur la faiblesse du rendement des régimes de retraite à prestations déterminées. Pourtant, ce sont ceux qui n'ont pas de régime de retraite au travail qui ont le plus souffert des crises et du manque à gagner continuel de leurs fonds communs de placement.

Une étude exhaustive menée par Keith Ambachtsheer, expert canadien en caisses de retraite, a démontré qu'avec des placements comparables, le rendement moyen des régimes de retraite à prestations déterminées au Canada était supérieur d'au moins 3,8 % aux fonds communs de placement.

De 1996 à 2004, les régimes de retraite à prestations déterminées ont dépassé le marché de 1,23 % par année, tandis que les fonds communs de placement avaient une moyenne de rendement de 2,6 % inférieure au marché. La plupart de ceux qui avaient investi dans les fonds communs de placement ont eu un rendement encore plus faible, à cause des frais de vente et parce que des investisseurs mal informés faisaient systématiquement de mauvais choix : achat à prix élevé, vente à prix réduit.

Par conséquent, ceux qui avaient placé leurs épargnes dans des fonds communs de placement ont perdu environ 25 milliards de dollars par année, en raison des frais de gestion plus élevés et d'un rendement plus bas que celui des caisses de retraite au travail. Autour de 15 milliards de dollars de pertes sont attribuables aux frais de gestion plus élevés.

Si cette tendance se poursuit, les retraités qui dépendent de fonds communs de placement auront, pour un même montant investi, un revenu de retraite de 40 % inférieur à ceux qui bénéficient d'un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le cas d'une retraite annuelle de 45 000 \$, exemple cité dans l'étude, c'est 20 000 \$ de moins par année pour la retraite.

### **Où est passé tout cet argent ?**

Ces disparités de rendement s'expliquent en grande partie par les frais de gestion beaucoup plus élevés qu'impose l'industrie des fonds communs de placement. En effet, il faut bien payer les profits exorbitants des banques, les salaires faramineux dans l'industrie des placements et les coûteuses campagnes publicitaires. Mais même une fois ces frais soustraits, le rendement des fonds communs de placement demeure inférieur de 1 % à celui des placements des caisses de retraite.

Et le problème n'est pas limité au Canada. L'étude démontre qu'aux États-Unis, les régimes de retraite à prestations déterminées ont atteint un rendement annuel moyen de 2,66 % supérieur à celui de fonds communs de placement comparables.

Ces chiffres illustrent de manière très concrète la supériorité des régimes de retraite au travail – en particulier les régimes de retraite à prestations déterminées – pour la sécurité financière à la retraite. Malheureusement, moins de 30 % des travailleurs canadiens adhèrent à un régime de retraite à prestations déterminées.

Le régime de retraite multisectoriel (RRMS) du SFCP, qui compte plus de 4 400 participants, permet aux travailleurs des petites unités de négociation d'adhérer à un régime de retraite acceptable.

Ambachtsheer, Keith et Rob Bauer, « Losing Ground » (En perte de vitesse), *Canadian Investment Review*, printemps 2007.

<<http://www.investmentreview.com/archives/2007/spring/spring2007losing%20ground.html>>

:mf/sepb491  
10 juillet 2007